



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Etaient absents : M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. PERRIN/S. KURT ; N. PERROT/C. LOMBARD ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT.

DM8 : Accessibilité – Travaux complémentaires

Un budget d'un montant de 81 000 € est alloué aux travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), dont la date limite de réalisation est fixée au 31 décembre 2023. Il convient donc d'être en conformité d'ici la fin de l'année 2023.

Après étude technique, il s'avère que le Bureau de contrôle a relevé un certain nombre de non conformités pour lesquelles aucune dérogation n'est accordée, contrairement aux prévisions. Il convient donc d'entreprendre des travaux complémentaires, portant notamment sur les points suivants (liste non exhaustive) :

- Rampe PMR à l'école St Exupéry
- Reprise de mains courantes diverses
- Toilettes PMR à l'école Jean Monnet dans l'un des bâtiments
- Remplacements de visiophones dans les écoles Jean Monnet et St Exupéry,
- Etc...

L'estimation globale maximale de ces travaux complémentaires s'élève à 20 000 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits complémentaires suivants :

- Compte 21311 opération 2023, fonction 020 pour un montant de 6000 €,
- Compte 21312 opération 2023, fonction 211 pour un montant de 6000 €,
- Compte 21312 opération 2023, fonction 212 pour un montant de 5000 €,
- Compte 21318 opération 2023, fonction 251 pour un montant de 2000 €,
- Compte 2381 opération 2023, fonction 64 pour un montant de 1000 €,

Cette somme sera prise sur l'excédent du budget primitif.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la DM n°8.

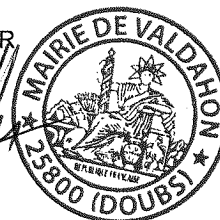
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/07/2023